

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2025-2026

Est par les présentes données par la soussignée, et ce, conformément avec les articles 73 et 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation triennal est maintenant déposé et servira à l'imposition 2027-2028-2029.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière peut le faire au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée avant le 1^{er} mai suivant, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord sise au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement # 159-2022, le cas échéant.

Donnée à Forestville ce 10 septembre 2026

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe

VILLE DE FORESTVILLE

1, 2^e Avenue,
Forestville (Québec) G0T 1E0

Téléphone : **418 587-2285**
Télécopieur : 418 587-6212

forestville@forestville.ca